**Sujet zéro n° 2**

**L’épreuve d’économie-gestion est d’une durée de 2 heures.**

**Composition du sujet :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Parties** | **Intitulés** | **Pages** |
| **1** | **Série de questions** | 2 |
| **2** | **Trois sujets au choix :** | 3 à 4 |
| **Sujet A** : Comment créer ou reprendre une entreprise ? |
| **Sujet B** : Comment bien gérer une entreprise ? |
| **Sujet C** : Pourquoi les salariés rencontrent des difficultés lors des recrutements ? |
| **Dossier documentaire** | 4 annexes | 5 à 6 |

***Les réponses sont à noter sur votre copie.***

***L’utilisation de la calculatrice n’est pas autorisée.***

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

**PARTIE 1 : Série de questions à partir d’un dossier documentaire (sur 10 points)**

En vous appuyant sur vos connaissances ainsi que sur les annexes fournies, répondez aux questions suivantes sur votre copie :

***Prenez connaissance de l’annexe 1 page 5 :***

1- Quel est le tribunal évoqué dans cet article ?

2- Quel est le rôle de ce tribunal ?

3- Dans cette affaire, quelles sont les parties concernées ?

4- Pour quelle raison Mme Cathy B a-t-elle saisi la justice ?

5- Qu’est-ce que M. Jean G reproche à son attachée parlementaire ?

6- Citez les trois points de désaccord entre M. Jean G et Mme Cathy B.

7- Donnez un exemple de harcèlement moral.

8- Quelles décisions ont été prises par le tribunal ?

9- A quelle sanction M. Jean G est-il condamné ?

10- Indiquez un motif de rupture de contrat de travail autre que le licenciement.

11- Expliquez ce qu’est un contrat de travail à temps partiel .

12- Lorsqu’un salarié travaille à temps complet, combien d’heures effectue-t-il par semaine ?

***Mme Cathy B. a retrouvé un nouvel emploi : elle vient de signer un CDI avec une période d’essai de 2 mois. Elle sera rémunérée au SMIC.***

13- Donnez la signification du sigle CDI et sa principale caractéristique.

14- Citez d’autres formes de contrat de travail que vous connaissez.

15- Quelle est l’utilité d’une période d’essai pour l’employeur et pour le salarié ?

16- Qu’est-ce que le SMIC ?

**PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat (sur 10 points)**

**Indiquez sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C)**

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

**SUJET A : Comment créer ou reprendre une entreprise ?**

Après avoir pris connaissance de l’annexe 2 (page 5) ***«****Portrait. A 16 ans, lycéen et déjà auto-entrepreneur »*, vous souhaitez comme Théo créer (ou rependre) votre entreprise. Vous pourrez réinvestir les connaissances acquises lors de la préparation de votre diplôme.

**Dans un développement structuré vous expliquerez la démarche de création (ou de reprise) d’entreprise.**

En introduction, vous préciserez l’activité ou les activités envisagées, le secteur professionnel concerné et les raisons de votre projet.

A titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

 - les organismes susceptibles de vous aider,

 - l’idée à l’origine du projet,

 - l’étude de marché,

 - le statut juridique envisagé,

 - le siège social choisi,

 - la clientèle et la zone géographique ciblées,

 - les besoins matériels identifiés,

 - les capitaux nécessaires et les moyens de les obtenir.

*Tout autre thème pertinent sera valorisé !*

En conclusion, vous présenterez les points forts de votre projet et les difficultés que vous êtes susceptible de rencontrer.

**SUJET B : Comment bien gérer une entreprise ?**

Après avoir pris connaissance de l’annexe 3 (page 6) *« Texier : nouvel élan après la reprise »* et à partir des connaissances acquises lors de la préparation de votre diplôme **vous expliquerez dans un développement structuré comment bien gérer une entreprise dans votre secteur d’activité**.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d’organisation dans lesquelles vous pouvez travailler.

A titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

 - Faire évoluer les activités,

 - Définir le marché, l’offre et la demande,

 - Analyser la politique salariale,

 - Organiser le travail dans l’entreprise (flexibilité…),

 - Caractériser la nouvelle politique commerciale,

 - Organiser la production,

 - Gérer différemment les approvisionnements,

 - Identifier les organismes susceptibles de vous aider

*Tout autre thème pertinent sera valorisé !*

En conclusion, vous présenterez les avantages et les contraintes d’une bonne gestion pour l’entreprise et pour les salariés.

**SUJET C : Pourquoi les salariés rencontrent des difficultés lors des recrutements ?**

Après avoir pris connaissance de l’annexe 4 (page 6) *« En France, un employeur sur trois a du mal à recruter »* et à partir des connaissances acquises lors de la préparation de votre diplôme **vous expliquerez dans un développement structuré pourquoi les candidats ont des difficultés à être recrutés par les entreprises de votre spécialité.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d’organisation dans lesquelles vous pouvez travailler.

A titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

 - les compétences techniques,

 - la mobilité,

 - le niveau de rémunération,

 - l’expérience professionnelle,

 - les horaires,

 - le savoir-être,

 - la taille des entreprises.

*Tout autre thème pertinent sera valorisé !*

En conclusion, vous mettrez en évidence le principal frein à votre embauche et proposerez une ou des solutions.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

**ANNEXE 1 : Le conseil des Prud'hommes a rendu sa décision dans l’affaire Jean G.**

L’ancien sénateur […] de la Manche était attaqué pour plusieurs motifs par son ancienne attachée parlementaire**\***, Catherine B.

L’affaire, reportée à plusieurs reprises, a débuté le 22 juin 2010 après le licenciement de Catherine B. pour "inaptitude à son poste" en mai 2010.

Elle poursuivait son ancien employeur pour de nombreux motifs. Citons la requalification de son contrat de travail à temps partiel en temps complet, l'inégalité de traitement entre les différents attachés parlementaires du sénateur ou encore du harcèlement moral. La plaignante demandait 212 000 € d’indemnités au sénateur.

Le conseil des prud’hommes de Coutances n'a finalement retenu qu'un seul point contre Jean G. en requalifiant effectivement le contrat de travail à temps partiel en un contrat à temps plein.

Pour le reste, l’ancienne attachée parlementaire a été déboutée et sa demande d’indemnisation a été revue à la baisse. Jean G. ne devra lui verser *que* 10 788 €.

Enfin, le conseil des Prud'hommes a estimé que le licenciement de l’attachée parlementaire reposait bel et bien sur des motivations sérieuses.

***\**** *Attachée parlementaire : assistant d’un député ou d’un sénateur*

*Source : d’après* [*www.ouest-france.fr*](http://www.ouest-france.fr)

**ANNEXE 2 : Portrait. A 16 ans, lycéen et déjà auto-entrepreneur**

***Théo ne gagne pas son argent de poche grâce au baby-sitting comme la plupart des lycéens de son âge. Il crée des sites web et promeut son activité tel un chef d'entreprise.***

Théo a attrapé le virus de l'univers virtuel quand il était tout petit. À cinq ans, il jouait déjà aux jeux vidéo et il ne lui a pas fallu beaucoup de temps pour maîtriser le fonctionnement d'internet. « J'ai créé mon premier site avec un groupe d'amis, il y a trois ans. C'était un forum, Geekoland, qui rassemblait une communauté de joueurs. Nous avons eu mille inscrits à un moment, certains de Suisse ou du Canada », précise-t-il.

Il a continué à tisser son chemin de web designer sur la toile, en devenant administrateur du serveur de jeu sur ordinateur le plus vendu au monde, Minecraft. C'est alors que les choses sérieuses ont commencé : « Pour héberger mon serveur, j'ai dû louer un espace à une entreprise parisienne, moyennant 40 € par mois. Au départ, j'ai pris sur mon argent de poche ou sur mon crédit téléphonique, mais il ne me restait plus grand-chose pour appeler après. J'ai donc commencé à créer des objets sur Minecraft que les joueurs pouvaient acheter pour avancer plus vite. J'ai pu mettre 400 € de côté en un mois », déclare modestement Théo.

***Sa chambre comme siège social***

Il réinvestit l'argent pour créer son propre site. « Sur Internet, on peut faire tout ce qui est imaginable mais il faut du temps, des connaissances. En plus, il faut payer pour utiliser un nom de domaine, comme .com ou .fr, environ 50 €, sans compter l'hébergement sur un serveur », énumère-t-il. Désormais, le jeune homme propose ses services d'expert du web pour les particuliers ou les entreprises qui voudraient créer leur propre site. Des restaurateurs de Clermont-Ferrand l'ont, par exemple, déjà sollicité.

Parfait communicant, il sait mettre en avant son activité comme un véritable chef d'entreprise. Le jeune lycéen, scolarisé à Saint-Thomas-d'Aquin, va même devoir s'acquitter de charges sociales et payer des taxes à hauteur de 52 % de son bénéfice. Il a déjà tout compris des subtilités de la fiscalité d'entreprise : « Ce qui est bien avec mon nouveau statut de chef d'EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée), c'est que même en faisant faillite, on ne pourra pas prendre mon patrimoine. Enfin, mon patrimoine, c'est un ordinateur », dit-il en riant. Son siège social ? Sa chambre d'adolescent « normale, avec des posters, une guitare qui traîne... »

***Son idéal ? Continuer les affaires***

En plus de créer des sites web, il pratique le montage vidéo, alimente les pages des réseaux sociaux consacrées à ses travaux de photographe et s'intéresse à la politique. Avec tout cela, le futur élève de première littéraire n'a pas trop de temps à consacrer à ses devoirs de lycéen. Il se définit lui-même comme « l'élément perturbateur de la classe ».

Une fois son bac décroché, il n'envisage pas de suivre des études d'informatique mais plutôt de droit ou de langues pour satisfaire toutes ses passions. Son idéal ? Continuer les affaires sur le web plutôt que de se « retrouver coincé dans un bureau sous les ordres d'un patron ».

*Source : d’après* [*www.ouest-france.fr*](http://www.ouest-france.fr)

**ANNEXE 3 : Entreprise Texier à Vitré : nouvel élan après la reprise**

***Après la tourmente, puis la reprise, l'entreprise de maroquinerie Texier déborde de projets à Vitré.***

La société Texier, reprise par le groupe Renaissance industries, redémarre avec beaucoup de projets. Stéphane C., directeur général de l’entreprise, se montre confiant : « On peut, dès à présent, dire que la reprise se passe bien. Les résultats sont conformes à nos prévisions. Voire un peu mieux. »

***Des priorités***

Parmi les priorités du repreneur : « repositionner la marque en terme de prix. Avec des tarifs plus accessibles en jouant sur des produits plus simples, plus fonctionnels, moins bling-bling, avec de la fantaisie aussi » ; retravailler aussi « de manière profonde » les produits destinés à l’homme ; s’ouvrir davantage à l’international, l’exportation ne représentant, à la reprise de l’entreprise, pas plus de 9 % de son chiffre d’affaires. Fin juillet, la Maison Texier sera d’ailleurs présente à un salon du Made in France à Tokyo. Et dès septembre 2015, il est prévu de s’implanter sur les marchés du Moyen-Orient et de l’Italie.

***Bon pour l'emploi***

La volonté est bien de mettre l’entreprise sur le grand braquet : « l’objectif, c’est de doubler le chiffre d’affaires en cinq ans. Il était de 6 millions d’euros à la reprise ». Cet élan devrait, bien sûr, avoir des retombées en terme d’emploi : « L’effectif est actuellement de 83 salariés. Le souhait est de rouvrir des postes dès janvier 2016 ». Stéphane C., directeur général de l’entreprise Texier, rend hommage aux salariés très impliqués dans le redémarrage de l’entreprise.

*Source : d’après* [*www.ouest-france.fr*](http://www.ouest-france.fr)

**ANNEXE 4 : En France, un employeur sur trois a du mal à recruter**

***Près d'un employeur sur trois affirme rencontrer des difficultés à recruter, notamment des artisans et ouvriers qualifiés, des chauffeurs et du personnel administratif.***

En France, malgré un taux de chômage au plus haut, « 29 % des chefs d'entreprise interrogés ont des difficultés à trouver les compétences qu'ils recherchent », contre 21 % l'année précédente, indique une enquête du groupe de travail temporaire Manpower publiée ce dimanche 24 mai.

***Manque de compétences techniques***

Ils ont particulièrement du mal à recruter des artisans et ouvriers qualifiés, des chauffeurs et du personnel administratif.

Au niveau mondial, la proportion est encore plus importante, puisque 38 % des employeurs sondés dans une quarantaine de pays font le même constat, selon le communiqué. C'est au Japon que les« pénuries de talents » déclarées sont les plus fortes. Elles sont les plus faibles au Royaume-Uni et en Irlande.

Comme raisons, les employeurs avancent principalement un « manque de compétences techniques », loin devant un problème de candidats « disponibles », un manque de savoir-être, d'expérience ou des « prétentions salariales trop élevées ». La difficulté va croissant avec la taille de l'entreprise, constate par ailleurs l'enquête.

*Pour cette enquête, Manpower dit avoir interrogé 41 748 employeurs dans 42 pays au cours du premier trimestre 2015. Pour le volet français, un échantillon de 1 002**entreprises de toutes tailles a été interrogé.*

*Source : d’après* [*www.ouest-france.fr*](http://www.ouest-france.fr)